

# Document d'informations clés

Référence: B9072.LEV.20201001.001



## Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.

Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

## Produit

**Universal Invest** de Baloise Belgium SA, ci-après Baloise Insurance. [www.baloise.be](http://www.baloise.be)

Appelez le +32 3 247 21 11 pour de plus amples informations.

Autorité de contrôle compétente: La FSMA, Rue du Congrès 12-14, 1000 Bruxelles. [www.fsma.be](http://www.fsma.be)

Ce document d'informations clés a été établi le **01/10/2020**.

**Avertissement: Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut-être difficile à comprendre.**

## En quoi consiste ce produit?

### Type

Universal Invest est une assurance vie individuelle multi-optionnelle, dont le rendement est associé à des fonds d'investissement (Branche 23).

### Objectifs

Universal Invest est une assurance d'investissement sur le long terme qui vous offre la possibilité de constituer un portefeuille de la Branche 23, en tenant compte de vos objectifs d'investissement personnels et des préférences en matière de goût du risque et d'horizon d'investissement. Tant le rendement que le risque dépendent des fonds de la Branche 23 que vous avez choisis.

Nos fonds Branche 23 ont pour objectif d'atteindre le rendement le plus élevé possible, mais aucune garantie n'est accordée en termes de maintien ou de croissance de la prime investie. Le risque financier est supporté par le preneur d'assurance.

Universal Invest offre une gamme diversifiée de fonds d'investissement internes de la Branche 23. Ces fonds sont gérés par le département Asset Management de Baloise Insurance, dont les unités que vous avez achetées sont investies dans un fonds sous-jacent qui est à son tour géré par un gestionnaire de fonds professionnel. Vous avez ainsi, en fonction de votre profil d'investissement personnel, le choix entre les fonds de la Branche 23 qui investissent principalement dans des actions, dans des obligations, dans des actions et dans des obligations, dans des instruments de trésorerie ou dans des fonds d'actions, d'obligations et monétaires.

Vous trouverez de plus amples informations sur ces options d'investissement dans l'Annexe au Document d'informations clés.

### Investisseur de détail visé

Le groupe cible visé dépend des options d'investissement choisies. Universal Invest s'adresse à l'investisseur de détail qui a un horizon d'investissement de 8 ans au moins, avec une connaissance et expérience des produits de la Branche 23. Les options sous-jacentes doivent être en concordance avec les besoins, caractéristiques, objectifs et capacité spécifiques pour supporter les pertes de chaque investisseur de détail. Il est recommandé de consulter votre courtier pour déterminer la stratégie d'investissement optimale.

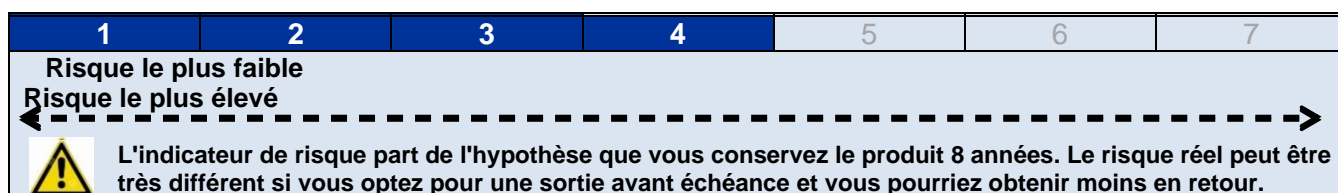
### Prestations d'assurance

En cas de vie, la prestation de la réserve constituée est garantie, éventuellement diminuée des frais en cas de sortie anticipée (voir dans la section intitulée "Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?"). En cas de décès de l'assuré, le bénéficiaire reçoit la réserve constituée. Aucuns frais de sortie ni de prime de risque à part ne sont comptabilisés à cet effet, afin qu'il n'y ait aucun impact sur le rendement. La valeur de la réserve est déterminée en multipliant le nombre d'unités achetées de chaque fonds de la Branche 23 choisi par leur valeur d'inventaire.

La police a une durée indéterminée. Baloise Insurance ne peut pas résilier la police de manière unilatérale. La police est clôturée en cas de rachat complet ou au décès de l'assuré.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter?

### Indicateur de risques



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part

de vous payer. L'indicateur représente le niveau de risque de toutes les options d'investissement possibles, allant de la classe de risque 1 à 4 sur 7 (où "1" est la classe de risque la plus faible et "7" la classe de risque la plus élevée). Étant donné que les fonds de la Branche 23 ne prévoient pas de protection contre les aléas du marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement. Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement.

Le risque et le rendement de Universal Invest varient en fonction de la partie de la prime qui est investie dans chacun des fonds de la Branche 23 que vous avez choisis.

Vous trouverez des informations spécifiques sur le risque et sur le rendement de chaque option d'investissement dans l'Annexe au document d'informations clés.

## Que se passe-t-il si Baloise Insurance n'est pas en mesure d'effectuer les versements?

Lorsque Baloise Insurance ne peut pas effectuer les versements, un régime légal de priorité entre en vigueur. Ce régime prévoit que, pour les assurances Branche 23, un patrimoine particulier soit constitué qui est géré séparément dans les actifs de Baloise Insurance. En cas de faillite, ce patrimoine particulier est utilisé en tant que priorité absolue afin de solder les obligations à l'égard des preneurs d'assurance, des assurés ou des bénéficiaires qui tombent sous cette gestion séparée.

## Quels sont les coûts?

La réduction du rendement (RIY: reduction in yield) montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels et récurrents. Les montants représentent le champ dans lequel les coûts cumulés de toutes les options d'investissement sous-jacentes peuvent varier pour 3 périodes de détention différentes. Ils incluent les pénalités de sortie anticipée potentielles. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez 10.000 EUR une seule fois. Ces chiffres sont des estimations et peuvent différer des frais réels, en fonction du montant investi et des options d'investissement exercées par l'investisseur de détail (par ex. le nombre d'alternances entre fonds, rachat anticipé), et peuvent aussi changer dans le futur.

### Coûts au fil du temps

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Investissement 10.000 EUR Scénarios	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 4 ans	Si vous sortez après 8 ans
<b>Coûts totaux</b>	de € 597 à € 608	de € 1 007 à € 1.068	de € 1 857 à € 2 121
<b>Incidence sur rendement (réduction du rendement) par an</b>	de 6,02 % à 6,17 %	de 2,51 % à 2,53 %	de 2,25 % à 2,27 %

### Composition des coûts

Le tableau ci-dessous indique l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et il explique la signification des différentes catégories de coûts.

Les chiffres indiqués représentent le champ dans lequel les coûts de toutes les options d'investissement sous-jacentes peuvent varier.

Ce tableau montre l'incidence sur le rendement par an			
<b>Coûts ponctuels</b>	Frais d'entrée	0,27 %	L'incidence des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez, il se pourrait que vous payiez moins. Ceci inclut les coûts de distribution de votre produit.
	Frais de sortie	0 %	L'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'échéance.
<b>Coûts récurrents</b>	Coûts de transaction de portefeuille	0 %	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au produit.
	Autres coûts récurrents	2,00 %	L'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements, comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

Les coûts peuvent varier en fonction des options d'investissement que vous avez choisies.

Vous trouverez les informations spécifiques aux coûts dans l'Annexe au Document d'informations clés.

## Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

**La période de détention recommandée est de: 8 ans.**

Cette période de détention est recommandée pour les raisons suivantes:

- éviter les frais de rachat;
- un horizon d'investissement suffisamment long vous offre la possibilité d'obtenir des conditions de marché les plus favorables possible pour réaliser un rendement positif et, inversement, il permet d'éviter que vous soyez contraints de désinvestir au moment de conditions de marché moins favorables.

**La police peut être rachetée à tout moment, en tout ou en partie**

En cas de rachat pendant les 3 premières années après le premier paiement de prime, une indemnité de rachat dégressive de 3 % (première année), 2 % (2e année) et 1 % (3e année) est perçue sur la réserve à racheter.

À partir de la 4e année, il n'y a plus de frais de rachat.

### **Indemnité de rachat minimale**

L'indemnité de rachat minimale s'élève à 75 EUR (indexée), mais est limitée au maximum à 5 % de la valeur d'inventaire du montant racheté.

### **Au cours de la durée, effectuer des transferts entre fonds de la Branche 23**

Le premier transfert par année civile est gratuit. Ensuite, il y a 0,5 % sur le montant du transfert.

Vous trouverez de plus amples informations sur les frais de rachat et de transfert dans l'Annexe au Document d'informations clés.

En ce qui concerne l'incidence de ces frais, voir dans la section "Quels sont les frais?".

## **Comment puis-je formuler une réclamation?**

---

Vous voulez déposer une plainte? Faites-le nous savoir par courriel via [klacht@baloise.be](mailto:klacht@baloise.be), [www.baloise.be/klachten](http://www.baloise.be/klachten), par courrier ou par téléphone au 078 15 50 56.

Si aucune solution n'est trouvée, prenez contact avec l'Ombudsman des Assurances: [info@ombudsman.as](mailto:info@ombudsman.as), [www.ombudsman.as](http://www.ombudsman.as), Square de Meeûs 35 – 1000 Bruxelles, 02 547 58 71.

---

## **Autres informations pertinentes**

---

Ce document d'informations clés est complété par l'annexe ci-dessous:

- **Annexe au document d'informations clés Universal Invest**

Dans cette annexe, vous trouverez:

- des informations spécifiques sur l'indicateur de risque, la période de détention recommandée, les scénarios de performance et les frais de tous les fonds de la Branche 23;
- d'autres informations contractuelles sur le produit, ainsi que les informations liées à la fiscalité;
- des informations sur les assurances décès optionnelles.

Pour de plus amples informations, nous vous renvoyons aux Conditions Générales Universal Invest.

Nous vous conseillons de lire très attentivement les documents mentionnés ci-dessus avant de souscrire Universal Invest.

Vous pouvez consulter ces documents gratuitement sur notre site web [www.baloise.be](http://www.baloise.be).